

Suède et Royaume-Uni, champions de la surpêche dans l'UE

Le lundi 11 février 2019 à 17h 56 par Stéphanie Senet

Dans un rapport publié ce 11 février, la New Economics Foundation (NEF) précise l'état de la surpêche dans l'Atlantique du Nord-est et en mer du Nord, au regard des quotas accordés par les Etats membres de l'Union européenne. Suède et Royaume-Uni arrivent en tête.

L'essor de la surpêche n'est pas seulement dû aux institutions européennes. Il relève aussi de la politique de chaque Etat membre, comme le met en exergue ce nouveau rapport de la NEF, *Landing the blame*, qui évalue les TAC attribués au niveau national au regard du rendement maximum durable (RMD).

Baisse de tension pour la pêche électrique / Selon l'ONG Bloom, le Conseil des Etats membres de l'UE a adopté, le 8 février, une nouvelle position plus ambitieuse pour stopper la pêche électrique. Il proposerait une interdiction totale à partir du 1^{er} janvier 2022 et non plus un statu quo (interdiction de principe accompagnée de dérogations à hauteur de 5% des flottes nationales de chaluts). Le prochain trilogue se tiendra le 13 février.

France en 8^{ème} position

Résultat: la Suède, le Royaume-Uni et l'Irlande sont les pays qui affichent les plus forts tonnages de captures en surpêche. Celles-ci s'élèvent respectivement à 17.369 tonnes (52% des tonnages), 106.925 t (24%) et 34.052 t (22%). Cette surpêche vise surtout le hareng, le maquereau, le merlan et la lingue bleue du Skagerrak et du Kattegat. Si les Suédois affichent le plus grand dépassement en pourcentage, les Britanniques détiennent le record en termes de volumes pêchés.

De son côté, la France arrive en 8^e position avec 27.230 t de captures dépassant les avis des scientifiques. Soit 9,4% des tonnages débarqués dans l'Hexagone.

Selon les rapporteurs, «ces résultats correspondent aux positions soutenues par les gouvernements nationaux lors des négociations européennes». En clair, plus un Etat exerce son lobbying pour obtenir des TAC au mépris du RMD, et plus il les obtient. Une responsabilité jusque-là cachée sous le voile des institutions européennes.

312.000 t au-dessus du RMD

A l'échelle de l'UE, les TAC adoptés le 19 décembre dernier par le Conseil européen montrent qu'au total, 312.000 t de captures halieutiques devraient dépasser le respect du RMD cette année, selon la NEF. Ce qui représente 55 stocks de poissons sur 120 en état de surpêche, ou encore 46% d'entre eux. Seule petite avancée: ces dépassements ont régressé en volume de 42 à 8% au-dessus du seuil de RMD.

Quatorze ans de réflexion?

Le phénomène n'est pas nouveau puisqu'en moyenne, deux tiers des totaux admissibles de captures s'avaient supérieurs au RMD entre 2001 et 2018. En revanche, il va bientôt devenir illégal au regard de la nouvelle politique commune de la pêche (PCP), qui impose la fin de la surpêche au plus tard en 2020. Au rythme actuel, celle-ci n'interviendra pas avant 2034 selon l'estimation de la NEF.